



**OIAC**

**Secrétariat technique**

---

Division de la vérification

S/801/2009

23 novembre 2009

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

## **NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE**

### **DÉCLARATIONS ANNUELLES REÇUES JUSQU'ICI CONCERNANT LES ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2010 DANS LES SITES D'USINES DES TABLEAUX 2 ET 3**

1. Le paragraphe 8 de l'Article VI de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") dispose que chaque État partie "fait des déclarations annuelles concernant les produits chimiques et installations pertinents" conformément à l'Annexe sur la vérification de la Convention ("l'Annexe sur la vérification").
2. La septième partie de l'Annexe sur la vérification traite du régime applicable aux produits chimiques du tableau 2 et aux installations connexes. L'alinéa *c* du paragraphe 4 de cette partie dispose que chaque État partie présente, "au plus tard 60 jours avant le début de l'année civile suivante", des déclarations annuelles d'activités prévues.
3. L'alinéa *c* du paragraphe 4 de la huitième partie de l'Annexe sur la vérification dispose que chaque État partie doit en faire de même pour les sites d'usines fabriquant des produits chimiques du tableau 3.
4. La date limite de présentation desdites déclarations pour 2010 était ainsi le 2 novembre 2009. Les États parties énumérés ci-après ont respecté cette échéance.



**ÉTATS PARTIES QUI ONT RESPECTÉ LE DÉLAI DE PRÉSENTATION  
DE LEURS DÉCLARATIONS ANNUELLES CONCERNANT LES  
ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2010 DANS LES SITES D'USINES  
DES TABLEAUX 2 ET 3**

État partie	
1.	Afrique du Sud
2.	Allemagne
3.	Australie
4.	Bélarus
5.	Brésil
6.	Bulgarie
7.	Canada
8.	Chine
9.	Espagne
10.	États-Unis d'Amérique
11.	Fédération de Russie
12.	Finlande
13.	France
14.	Hongrie
15.	Inde
16.	Iran (République islamique d')
17.	Irlande
18.	Italie
19.	Japon
20.	Mexique
21.	Nouvelle-Zélande
22.	Pays-Bas
23.	Pologne
24.	République de Corée
25.	République tchèque
26.	Roumanie*
27.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
28.	Singapour
29.	Slovénie
30.	Suède
31.	Suisse
32.	Thaïlande
33.	Turquie
34.	Ukraine
35.	Viet Nam*

--- 0 ---

\*

Un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".